



Intitulé du CES : « Valeurs sanitaires de référence » (VSR)

Les candidats doivent posséder des compétences dans les domaines suivants :

■ Compétences scientifiques et techniques :

- Toxicologie expérimentale, toxicologie clinique et toxicologie industrielle, avec représentation notamment des spécialités suivantes :
 - Toxicologie générale ;
 - Toxicologie respiratoire, toxicologie des aérosols, particules et fibres ;
 - Génotoxicité/ Mutagénèse / Cancérogénèse ;
 - Toxicologie de la reproduction et du développement ;
 - Neurotoxicologie ;
 - Hépatotoxicologie ;
 - Néphrotoxicologie ;
 - Immunotoxicité ;
 - Endocrinologie pédiatrique et adulte ;
 - Toxicocinétique et toxicodynamie ;
 - Méthodes alternatives (modèles *in vitro*, *ex vivo*, QSAR...)
 - Méthodes d'extrapolation animal-Homme ;
 - Relations dose-réponse et modélisations BMD et PBPK ;
 - Anatomopathologie.
- Epidémiologie ;
- Médecine : santé au travail, santé publique, gynécologie-obstétrique, endocrinologie, pédiatrie ;
- Chimie (physico-chimie, biochimie, chimie analytique, physicochimie des particules et aérosols) ;
- Biostatistiques/biomathématiques : compétence nécessaire pour les travaux d'expertise en matière d'interprétation et traitement statistique de données ;
- Hygiène industrielle : évaluation des expositions en milieu professionnel :
 - Métrologie des polluants dans l'air intérieur, l'air ambiant et l'air des lieux de travail (prélèvement, échantillonnage et analyse), métrologie des polluants dans les milieux biologiques ;
 - Surveillance biologique des expositions, indicateurs biologiques d'exposition.

■ Compétences générales :

- Santé publique, sécurité sanitaire ;
- Santé environnement ;
- Santé et sécurité au travail ;
- Hygiène industrielle ;
- Evaluation des risques sanitaires.